



www.clairvaux-les-lacs.com

Compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 06 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Le Maire

Mme Stéphanie BAUDIER, Mrs Jaques BAILLY, Dominique TAURINES, les adjoints

Mmes, BIOLAND Sophie, CLOSCAVET Marie-Claire, PIAULY Marine, RENAUX Marie-Louise, Cécile AMRANE, Mrs BARIOD Denis, MINO Christian, VUILLEMOT Guy, SONNET Quentin, RIDET Jérôme.

Absents excusés : Mme KAAPT Eliane

Absents non excusés : M VUILLEMOT Guy

Pouvoirs : Mme KAAPT Eliane donne pouvoir à M. Jaques BAILLY,

Mme le Maire ouvre la séance à 19 heures.

- **Désignation du secrétaire de séance :**

M SONNET Quentin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

- **Mme le maire demande une minute de silence en hommage à Samuel PATY.**

- **Approbation du compte-rendu du 08 octobre 2020 :**

Les comptes rendus des conseils seront transmis aux conseillers dès leur publication et non plus lors de la convocation au conseil suivant. Malgré son envoi tardif le conseil approuve le compte rendu du 08 octobre à l'unanimité.

I. **FINANCES**

- **Point financier sur le solde du dossier CIS :**

Le dossier de réhabilitation du CIS est terminé.

Le coût prévisionnel de l'opération était de 554.834€, après le lancement du marché le montant des travaux prévus était de 438.653€ et le coût final s'élève à 439.406,51€ financé comme suit :

Subvention DETR : 175.762,60€

Subvention Réserve parlementaire : 8.512€

Soit 41% de subvention

Participation du SDIS : 43.940,66€ soit 10%

Participation des communes : 156.918,83€

Reste à charge de Clairvaux : 54.272,41€

- **Décisions modificatives (virements de crédits) :**

Décision modificative pour la passation des écritures d'amortissement et pour les indemnités dues suite à l'arrêt du projet de réhabilitation de la grande rue et pour le budget bois.

Le conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives

- **Demandes de subventions à la DRAC concernant l'espace archéologique :**

Juliette POULET, médiatrice culturelle responsable de l'espace archéologique a recherché des aides pour ses actions à mener auprès des écoles, ainsi il est possible de solliciter :

- Une subvention de 5000€ pour 2020 dans le cadre du dispositif « Résidences Territoriales d'Education Artistique et Culturelle » avec engagement de proposer 60 heures de présence effective avec les élèves de l'école de Bois-d'Amont

- Une subvention de 1000€ pour l'exercice 2021 dans le cadre du dispositif « Patrimoine en Franche-Comté » avec engagement de proposer 16 heures de présence effective avec les élèves de la classe de 6^{ème} « option culture et patrimoine » de Levier.

Le conseil approuve à l'unanimité les demandes de subvention

Mme le maire expose à l'assemblée que le contrat de Juliette Poulet arrive à son terme au 31 décembre 2020, elle demande à l'assemblée de donner son avis sur le renouvellement de son contrat et expose que le mi-temps actuel n'est pas suffisant pour permettre à Juliette de mener à bien sa mission et continuer le développement de l'espace archéologique comme elle le fait actuellement. Un 80% serait adapté. Une aide financière de la Communauté de Communes est attendue pour 2021 en plus des subventions recherchées par Juliette.

Mme Closcavet souligne l'importance de l'espace archéologique pour la commune et l'implication et le travail produit par Juliette.

A l'unanimité le conseil valide le renouvellement du contrat de Juliette Poulet pour le maintien de l'espace archéologique.

II. AFFAIRES GENERALES

- Avenants à la Délégation de Service Public et au bail emphytéotique avec Odésia pour la reprise de la gestion du parking par la commune

Mme le maire relate les discussions qu'elle a eu avec Odésia et l'accord trouvé pour la reprise par la commune de la gestion du parking de la plage. L'entretien de la plage est déjà à la charge de la commune.

Dans un premier temps cette reprise n'aura pas de conséquence financière.

Dans un second temps, il pourrait être envisagé de réaménager les parkings et de les rendre payants.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature des avenants à la DSP et au bail.

- Délibération pour les tarifs du cimetière et son règlement suite au courrier de la Préfecture du 12 octobre :

Nous avons mentionné, dans la délibération fixant les tarifs des concessions du cimetière, la gratuité pour les concessions « enfant » d'une durée de 50 ans. La Préfecture nous rappelle que l'on ne peut pas attribuer de concessions gratuitement sauf dans certains cas précis (soldats morts pour la patrie...). Il convient ainsi d'annuler et de remplacer la précédente délibération en supprimant les concessions de 50ans gratuites pour les enfants. Un emplacement (gratuit), ne valant pas concession, pourra cependant être accordé dans le terrain commun selon la législation en vigueur.

Pour une présentation complète, la nouvelle délibération reprendra l'ensemble des tarifs du cimetière déjà délibérés.

Le conseil approuve à l'unanimité la délibération pour les tarifs du cimetière.

- Demande de M Faivre pour l'acquisition d'un ancien garage rue du Sauveur

Mme le maire donne lecture du courrier de M Faivre et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil approuve à l'unanimité la vente de ce garage pour un montant de 4000€, frais à la charge de l'acheteur.

- Demande de M Normand pour l'acquisition d'un ancien garage rue du Parterre

Mme le maire donne lecture du courrier de M Normand.

Elle expose que seul le bâtiment est concerné par la vente, le terrain attenant devant être conservé par la commune vu sa position proche du carrefour. M Normand souhaite utiliser ce local comme lieu de stockage et en propose 40.000€

M Ridet demande si les livraisons sur ce lieu ne vont pas être gênantes pour la circulation.

Mme le maire précise que normalement celles-ci devraient se faire sans gêne puisqu'il y a de la place devant le garage et sur le parking de la salle des fêtes juste en face.

Le conseil approuve à 6 voix pour, 1 contre et 7 abstentions la vente de ce garage pour un montant de 40.000€, frais de bornage et notariés à la charge de l'acheteur.

- **Location d'un véhicule avec contrat de régie publicitaire**

Mme le maire rapporte qu'elle a rencontré la société France Collectivités Invest qui propose à la commune de lui louer un véhicule (type Renault Kangoo Electrique) via un contrat de location LLD (370€ par mois avec contrat de 4 ans) mais financé via un contrat de régie publicitaire avec la société Infocom-France.

Un contact a été pris avec la commune des Rousses qui utilise ce type de contrat avec ce même prestataire depuis des années et en a entière satisfaction.

Ce véhicule pourra être utilisé exclusivement par les agents et les élus de la commune. Financièrement restera à charge de la commune : l'assurance, les pneumatiques, la location de la batterie et l'électricité (carburant).

Mmes Renaux et Closcavet s'interrogent sur l'opportunité de solliciter, dans le contexte actuel économiquement défavorable, les commerçants pour des dépenses publicitaires de ce type.

Mme le maire précise qu'aucune intervention de la commune ne se fera auprès des commerçants, cette campagne publicitaire restera privée entre la régie publicitaire et les professionnels

Le conseil valide à l'unanimité la signature de ces contrats sous réserve qu'une clause soit ajoutée pour limiter les publicités aux commerçants et entreprises de Clairvaux et alentours (Pont de Poitte), sauf si l'activité représentée n'est pas existante localement.

Des précisions concernant le prix demandé aux annonceurs et le nombre de publicités par véhicule sont souhaitées.

- **Cadeaux/repas de fin d'année pour les anciens :**

Il n'y aura pas de repas cette année. Mmes AMRANE et BIOLAND se sont portées volontaires pour ce dossier et proposent de faire un colis avec des produits locaux achetés auprès des commerçants de la commune (déjà rencontrés).

Au total il y aura 186 colis dont la réception est prévue le 05 décembre, il est proposé aux conseillers qui le souhaitent de venir en mairie à 14h le 05/12 pour la préparation des colis. Leur distribution sera organisée en fonction des éventuelles restrictions sanitaires existantes à ce moment.

- **Subventions 2020 aux associations Bleuets de France et Aide Humanitaire :**

M TAURINES expose que la vente des autocollants Bleuets de France n'ayant pas pu avoir lieu cette année, la commune pourrait leur verser une subvention au moins à la hauteur du montant reversé habituellement (environ 80€ au 08/05 et au 11/11).

Le conseil valide à l'unanimité le versement d'une subvention de 200€ aux Bleuets de France

M TAURINES expose également que la commune ne souhaitant plus (suite sinistres) prêter de véhicule à l'association d'Aide Humanitaire de Clairvaux pour leurs approvisionnements, celle-ci s'est rapprochée du Carrefour Market pour la location d'un fourgon à un tarif préférentiel. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur une éventuelle subvention pour les aider à financer cette location soit 6 locations à 30€.

Mme AMRANE ne participant pas au vote, le conseil valide à l'unanimité le versement d'une subvention de 200€ à l'association Humanitaire de Clairvaux.

Mme CLOSCAVET demande si l'habituelle collecte de denrées alimentaires aura lieu cette année. Mme AMRANE répond que malheureusement dans le contexte actuel elle n'aura pas lieu.

- **Information sur vacance de logement (Soliha)**

Mme BAUDIER relate sa récente réunion avec Soliha, gestionnaire des logements communaux depuis janvier 2020, et M Jarno, trésorier de la commune afin de trouver des solutions aux problématiques comptables relevées par la trésorerie.

Soliha nous a dernièrement fait part d'une vacance d'un logement d'ici janvier mais le départ des actuels locataires est reporté en raison du retard pris dans les travaux de leur future habitation.

III. QUESTIONS DIVERSES – informations

- **Classement tourisme et labels**

La commune de Clairvaux n'est plus classée commune touristique depuis 2014, le renouvellement (pour 5 ans) n'a pas été obtenu en raison du non classement de l'Office du Tourisme en catégorie 1.

Toutefois, Clairvaux est toujours classée en station touristique depuis 2011 et ce pour 12 ans donc jusqu'en avril 2023. Par contre pour conserver ce classement il faudra être classée commune touristique

d'ici là, ce qui devrait être possible dès que l'Office du Tourisme aura obtenu son classement, prévu courant 2021.

Les recettes (fiscales et dotations) liées à ce classement sont importantes et ces dossiers devront faire l'objet d'un suivi particulier tout comme pour les différents labels touristiques obtenus par la commune qui doivent être mieux suivis (renouvellement, actions à mener ...).

M TAURINES expose que le renouvellement du Label Pavillon Bleu est en cours. Il demande à l'assemblée de réfléchir sur 5 axes/projets/actions à développer sous le thème « écologie ».

Mme CLOSCAVET précise que le CPIE pourrait nous aider dans cette recherche Odésia et la Communauté de Communes pourraient également être sollicités.

- **Questions diverses :**

○ M RIDET demande ce qu'il en est pour le comité des fêtes. M TAURINES précise que l'éventuelle mise en place d'un comité des fêtes n'est à ce jour qu'une idée et qu'il conviendra de se renseigner sur le fonctionnement d'une telle structure et d'aborder ce point dès lors que le contexte sera plus favorable à l'organisation de manifestations.

○ Mme RENAUX demande si les personnes âgées ont été contactées depuis le 2^{ème} confinement. Mme le maire précise que oui, des contacts téléphoniques directs ont été pris.

○ M RIDET demande s'il y aura des illuminations de Noël cette année. M TAURINES précise qu'un sapin sera installé devant le parvis de l'église, que des guirlandes ont été achetées pour 1700€ ainsi que des personnages décoratifs en bois (à peindre). La pose est prévue les 23 et 24 novembre et pour l'instant pas de cérémonie prévue pour l'allumage. Une boîte aux lettres « Père Noël » sera installée à la mairie et sur le site Facebook et le hall de la mairie sera décoré.

○ M RIDET demande si la dépense de près de 10.000€ pour l'éclairage du terrain de foot était vraiment nécessaire. Mme le maire rappelle que le coût initial de ces travaux demandés par le foot s'élevait à 80.000€... Une réflexion est à menée pour une meilleure équité dans le soutien financier apporté par la commune aux différentes associations.

○ M SONNET informe les conseillers qu'un ordinateur leur est dédié en mairie.

○ Mme le maire tient à remercier les magasins ALDI de Champagnole et Carrefour Express de Clairvaux pour le don de plantes et fleurs à la commune.

Mme le Maire lève la séance à 20h45

Prochain conseil prévu le jeudi 10 décembre 2020